



retour pour titre long sejour

Par **mariechantal**, le **04/02/2009** à **10:53**

bonjour!!!

je suis une étrangère en situation irrégulière marié depuis decembre à un conjoint français.j'ai entrepris des demarches en vue d'un titre de sejour pas de suite.on m'a demandé d'ecrire au prefet chose que j'ai faite mais pas de reponse.une amie m'a suggeré de repartir dans mon pays chercher un titre de long sejour en vue de demander une carte de sejour.es ce une bonne solution.j'ai peur de ne plus pouvoir rvenir auprès de mon mari.puis je partir sans rique?dois je redemander un papier aux autorité française avant de partir?afin de consolider mon dossier de demande?combien de temps maximum vont mettre le consult afin de me delivrer ce papier?merci de me repondre.

Par **nezzar**, le **05/02/2009** à **16:33**

Bonjour madame,ce que j'ai compris que vous avez peur de partir et quitter votre mari son retour,et je vous répond qu'il ne faut pas vous désespérer car si vous êtes vraiment mariée a la mairie et vous posséder un carnet de famille il y aura aucune crainte ,vous partie à votre pays d'origine et vous demander là bas un formulaire long séjour,vous le remplissez accompagnée de la photo copie de votre carnet de famille,et au niveau du consulat vont vous envoyée une réclamation pour obtenir votre visa long séjour .ce que j'ai fait pour moi même ,et j'avais la même peur que vous au début mais je suis partie comme même et le jour ou j'ai reçu ma réclamation je me suis allé et a ce jour là j'ai obtenu mon vis "D"et voila ,je suis maintenant avec mon mari et j'ai 02 enfants ici en France.

Alors je vous dit bon courage et n'y ai pas peur du tout.

Par **jeetendra**, le **05/02/2009** à **17:39**

bonsoir, de toutes les façons même marié à un conjoint français comme vous êtes en situation irrégulière [fluo]vous n'êtes pas en l'état actuel du droit régularisable,[/fluo] en plus vous n'êtes pas à l'abri d'une mesure de reconduite à la frontière.

Le mieux à mon avis c'est de demander dans votre pays d'origine auprès du consulat de France un visa long séjour et de "croiser les doigts", prenez quand même l'avis du gisti ou de

la cimade, voir d'un avocat spécialisé en droit des étrangers, courage à vous, cordialement